

# POINT COMMUNE!

Charte du journal officiel de l'UCV  
en partenariat avec les associations de professionnels communaux

## PRESENTATION

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) publie un magazine depuis 1969. Depuis 2001, l'UCV élabore ce journal en partenariat avec les associations vaudoises de professionnels communaux.

Il aborde des sujets d'actualité en lien avec les communes vaudoises et ses lecteurs sont composés essentiellement d'élus et d'employés communaux vaudois.

Imprimé en 2500 exemplaires, le trimestriel est distribué gratuitement aux communes membres de l'UCV, ainsi qu'aux députés et conseillers nationaux vaudois et de nombreux partenaires institutionnels et privés de l'UCV. Il est disponible sur abonnement pour les particuliers, entreprises, conseils communaux, etc.

## COMITE DE REDACTION

<p><b>Le Comité</b> Il est composé de deux représentants de l'UCV et d'un délégué par association d'employés</p>	<p><b>UCV</b> Le Directeur et la Chargée de communication (également Rédactrice en chef)</p>	<p><b>aVDaas</b> L'Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales</p>	<p><b>AVIATCO</b> L'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux</p>
<p><b>AVDCH</b> Association vaudoise des contrôles d'habitants et bureaux des étrangers</p>	<p><b>SOPV</b> La société des officiers des polices communales vaudoises</p>	<p><b>ACVBC</b> Association cantonale vaudoise des boursiers communaux</p>	<p><b>AVSM</b> Association vaudoise des secrétaires municipaux</p>

### Structure

Le magazine propose des contenus en lien avec l'actualité des communes vaudoises, ainsi que celles des associations qui y participent. Un édit, plusieurs rubriques (UCV, culture, communes, associations etc.), un dossier spécial, une interview, un agenda font, entre autres, partie de ces contenus. En moyenne, le magazine fait 40 pages.

### Rédaction

La Rédactrice en chef coordonne l'ensemble des contenus du journal : élaboration conjointe d'angle de rédaction avec les auteurs, corrections des textes, choix d'images. La rédaction se réserve le droit de repousser la publication d'un article ou de refuser son contenu.

## LIGNE EDITORIALE

### Contenus

Le magazine diffuse des informations à caractère non publicitaires en lien avec les communes vaudoises afin de mettre en avant leur rôle, leur diversité et leurs actualités. Le Comité de rédaction souhaite également transmettre des informations liées à ses associations respectives, donner des conseils et informer des prestations existantes en faveur des communes.

### Finances et publicités

Les frais du magazine sont principalement financés par l'UCV. Les associations de professionnels communaux participent à hauteur d'une cotisation forfaitaire. Le magazine vend des espaces publicitaires en accord avec sa ligne éditoriale et à raison d'un publireportage maximum par numéro.